



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

19 octobre 2021

Synthèse des contrôles SPOT sur la gouvernance des instruments financiers

Comme annoncé dans les priorités de supervision 2020 de l'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'AMF »), une série de contrôles courts thématiques «SPOT» portant sur la gouvernance des instruments financiers a été menée sur la période d'octobre 2020 à février 2021. Ces contrôles s'inscrivent dans le cadre des dispositions de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers (« MIF 2 ») complétées par la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission du 7 avril 2016 et précisées par les orientations de l'Esma 35-43-620. Les investigations ont couvert la période 2018-2020 et ont porté sur un panel de cinq prestataires de services d'investissement (ci-après « PSI ») en ciblant des établissements de crédit appartenant à un groupe et agréés pour fournir le service de conseil en investissement.

 Télécharger le contenu

Mots clés

MIF

PRODUITS FINANCIERS

SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

13 janvier 2025

Publication de la première étude sur la performance des fonds d'actifs financiers non cotés destinés à des clients non-professionnels



RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

13 janvier 2025

Etude de la performance des fonds d'actifs financiers non cotés commercialisés à des clients non-professionnels



COMMUNIQUÉ AMF

GESTION D'ACTIFS

08 janvier 2025

L'AMF décerne son prix 2024 du jeune chercheur en économie à Maxime Bonelli



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02